

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
Présents : 20
Votants : 25
Absents : 2
Pour : 25
Contre : 0
Abstentions : 0

N° 87/2016

OBJET : EDUCATION :

**Attribution d'une
subvention pour une
classe de mer**

L'an deux mille seize

le 6 du mois de décembre à 19 heures

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2016.

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Virginie GIMENEZ / Serge DIGANI / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Françoise DAMILANO / Catherine DINI / Charles BEVACQUA / Philippe JANIN / Jean-Luc CAMBRA / Nathalie DIGANI / Jean-Marc GIMENEZ / Taoufik FATFOUTA / Régine RODRIGUEZ / Christine DECORDIER / Eddie DEGIOVANNI / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Jean-Yves LESSATINI / Gracienne DODAIN

PROCURATIONS : Christine DECORDIER à Alexandra RUSSO, Sophie ESPOSITO à Romain BIANCHI, Pierre VESTRI à Jean-Yves LESSATINI, Sonia CHAKROUNI à FATFOUTA Taoufik, Marc LEROY à RODRIGUEZ Régine

ABSENTS : Delphine BOLLARO, Mélanie MORINI

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

oo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu le rapport de présentation,

Le Maire précise

Considérant l'intérêt pour les enfants de participer à cette classe de mer organisée du 22 au 26 mai 2017,

Conformément aux textes en vigueur,

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 11,50 € par jour et par élève pour un effectif prévisionnel de 22 élèves.

La subvention sera réajustée un nombre exact d'enfants partant en classe de mer Pour un montant prévisionnel de 1787 € (mille sept cent quatre-vingt-sept euros) auquel s'ajoute le transport pour le test en piscine.

En conséquence, **il est décidé par le** Conseil municipal de :

- de valider le montant de la subvention soit 11,50 euros par jour et par enfant qui sera adapté au nombre réel d'enfants,
- d'attribuer la subvention relative à la part des élèves,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention au Conseil Départemental 06

Compte-rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le : 08/12/2016
et publication en mairie
le : 08/12/2016

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN
POUR EXTRAIT CERTIFI

Robert NARDELLI
Maire de DRAP

